

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2019

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Serge BAESLER et M. Alexandre GUYOT, absences excusées.

Monsieur Gérard NICLAS, 1^{er} Adjoint au Maire, en l'absence du Maire pour empêchement, préside la séance.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le transfert de compétence eau. Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2019, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Gérard NICLAS présente le compte administratif de l'année 2018. Monsieur le Maire est absent ce jour pour empêchement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal faisant apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	385 369,33	Dépenses	607 232,64
Recettes	455 394,44	Recettes	51 339,37
Excédent reporté	444 583,58	Excédent reporté	464 554,37
Excédent de clôture (en euros)	514 608,69	Déficit de clôture (en euros)	91 338,90
Solde final excédentaire		423 269,79 euros	
Dépenses d'investissement restant à réaliser :		235 998,00 euros	

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Considérant le résultat de l'exercice 2018 et sur proposition du 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter une somme de 327 336,90 euros de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser, et de reporter sur l'exercice 2019 le déficit d'investissement de 91 338,90 euros et le reliquat de l'excédent de fonctionnement de 187 271,79 euros (514 608,69 – 327 336,90).

CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de maintenir le taux des trois taxes directes locales, et arrête les taux suivants :

Taxe d'habitation :	8,20 %
Foncier bâti :	7,10 %
Foncier non bâti :	35,50 %

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet de budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 612 000,- euros
Section d'investissement : 582 000,- euros

BUREAU ELECTIONS

La composition du bureau de vote pour les élections européennes du 26/05/2019 a été faite.

FUSION DE SYNDICATS ET CREATION DU SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU ET CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- APPROUVE les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,
- RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération du 28/06/2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,
- DESIGNER M. Gilbert SCHWOERER en tant que délégué titulaire et M Jean-Jacques FLECK en tant que délégué suppléant
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

ILOT SENESCENCE

N'ayant pas tous les éléments pour délibérer, ce point est reporté à une séance ultérieure.

TRAVAUX ACCESSIBILITE – MARCHÉ COMPLEMENTAIRE

Par délibération en date du 19 avril 2018, les conseillers municipaux avaient décidé d'attribuer le lot n° 1 VRD-Terrassement-Gros œuvre, concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux à l'entreprise GUGLIUCCIELLO pour un prix de 36 230 euros HT.

Des travaux supplémentaires imprévisibles sont nécessaires pour la poursuite du chantier. Ces travaux se chiffrent à 7 300 euros HT soit une augmentation du marché de 20,15 %.

Le 1^{er} Adjoint au Maire présente aux conseillers le descriptif des travaux à effectuer.

Les conseillers après en avoir délibéré :

- Décident d'exécuter ces travaux pour un montant de 7 300 euros HT
- Confient ces travaux à l'entreprise titulaire du marché lot n° 1, l'entreprise GUGLIUCCIELLO
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés de travaux passés avec l'entreprise GUGLIUCCIELLO ainsi que les actes y afférents.

TRANSFERT COMPETENCE EAU

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») du 7 août 2015 a prévu le transfert obligatoire des compétences communales « eau » aux EPCI à fiscalité propre qui ne l'exerceraient pas encore. C'est notamment le cas de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach.

Ainsi la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach verra la compétence eau jusque-là facultative, devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs le 1^{er} Ministre a confirmé que ce dispositif de la loi NOTRe serait assoupli et que la date butoir serait repoussée à 2026.

Le 1^{er} adjoint au Maire fait la lecture d'un courrier des 3 Présidents des SIAEP de la Plaine du Rhin, de Munschouse et environs, de Balgau Nambsheim Fessenheim. Les 3 Présidents souhaiteraient repousser ce transfert à 2026.

Les conseillers après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de ne pas donner une suite favorable à la demande des 3 Présidents,
- Décident que ce transfert se fasse au 1^{er} janvier 2020.

DROIT DE PREEMPTION

Le 1^{er} adjoint informe les élus que le Maire n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 10 rue des Lilas proposée à la vente à Monsieur Jacky DEJOYE de Jepsheim

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Déclaration préalable :

- Monsieur KRAUS Peter, 13 rue des Jardins : Piscine
- Monsieur DOLLE Philippe, 5 rue du Château : Modification de façade (créations d'une porte-fenêtre, d'une porte d'entrée, et mise en place de volets battants)

Permis de construire modificatif :

- Madame JECKER Marie, 12 rue Principale : agrandissement terrasse

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Gérard NICLAS demande aux conseillers de réfléchir à une solution de mise aux normes des toilettes au caveau de la salle des fêtes. Il présente plusieurs plans et possibilités. Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.

Monsieur Gérard NICLAS fait une mise au point de l'organisation de la prochaine journée citoyenne qui aura lieu cette année le samedi 11 mai 2019. Une réunion d'information aura lieu le jeudi 18 avril 2019 à 19h00 à la salle du Père Norbert. Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres des administrés.

Il informe l'assemblée que l'alarme de la salle des fêtes a été remise aux normes et est de nouveau pleinement fonctionnelle.

Monsieur Jean-Jacques FLECK fait le compte rendu de la dernière réunion du Parc à Grumes.

Monsieur Jean-Valère RANVIER informe les conseillers que le terrain de foot est de nouveau en mauvais état.

Madame Valérie SCHMITZ-DANNER fait part d'une demande de la ligue contre le cancer pour la création « d'Espaces sans Tabac ». Les conseillers émettent un avis favorable pour la création de 2 espaces sans tabac, l'un à l'air de jeux, l'autre à l'école.

Elle informe l'assemblée que le marquage au sol sur l'axe de la rue Principale n'est plus très visible. Cette portion de la rue Principale étant une route départementale, un courrier sera fait en ce sens au Conseil Départemental.

Monsieur Benoît FOECHTERLE fait le compte rendu de la dernière réunion du conseil de classe.

Monsieur Gérard NICLAS informe les conseillers qu'une discussion est menée actuellement avec la commune de Kunheim concernant le manque d'effectif dans les corps des Sapeurs-Pompiers volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur NICLAS lève la séance à 22h30.

Le 1^{er} Adjoint au Maire :

Gérard NICLAS